Calcul des tranches A et B

Tranche A : entre 0,00 € et 3 428,00 €.

Tranche B : entre 3428,01 € et 13 712,00 € avec une valeur limite de 10 284,00 €.

Dans les formules qui suivent la cellule B2 contient le salaire brut et la cellule C2 le montant de la tranche A.

Calcul de la tranche A

Le principe de calcul de la tranche A est le suivant, si le salaire brut est inférieur ou égal au plafond mensuel de la sécurité sociale qui est de 3 428,00 € alors le salaire brut est retenu, sinon on retient 3 428,00 € qui est le PMSS.

=SI(BRUT<=PMSS ;BRUT ;PMSS)

=SI(B2<=3428 ;B2 ;3428)

Calcul de la tranche B

Le principe de calcul de la tranche B est le suivant, si le salaire brut est inférieur ou égal au plafond mensuel de la sécurité sociale alors la tranche B est égale à 0 sinon, il faut vérifier que le salaire brut est à la fois strictement supérieur au plafond de la sécurité sociale et inférieur ou égal à 13712 €. Si ces deux éléments sont vérifiés alors la tranche B est égale au salaire brut moins le plafond mensuel de la sécurité sociale sinon il faudra retenir comme valeur maximale de la tranche B 10284 €.

Nous utiliserons deux fonctions SI() imbriquées et une fonction ET().

Commençons par vérifier si la tranche A est inférieure ou égale au PMSS, si elle l’est alors la tranche B est égale à 0, c’est la première partie de notre formule :

=SI(BRUT<=PMSS ;0 ;…calcul de la tranche B)

=SI(B2<= 3428 ;0 ;…calcul de la tranche B)

Pour Le calcul de la tranche B, le salaire brut doit, à la fois, être strictement supérieur à 3428 €, ce qui se vérifie par le test logique B2>3428, et inférieur ou égal à 13712 €, ce qui se vérifie par B2<=13712.

Pour vérifier ces deux tests logiques en même temps ils doivent être insérés dans une fonction ET() qui ne renverra VRAI que si les deux tests logiques renvoient VRAI. La partie de formule correspondante est :

…ET(BRUT>3428 ;BRUT<=13712)…

… ET(B2>3428 ;B2<=13712)…

Si cette partie de formule renvoie VRAI, c’est-à-dire, si le salaire brut est strictement supérieur à 3428,01 et inférieur ou égal à 13712 € alors la tranche B est égale à la différence entre le salaire brut et 3428.

Dans le cas contraire, le salaire brut est supérieur à la valeur maximale de la tranche B ( 13 712 – 3428 = 10 284 )et nous devons retenir 10284.

La formule complète est la suivante :

=SI(B2<=3428 ;0 ;SI(ET(B2>3428 ;B2<=13712) ;B2-C2 ;10284)



